

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20251215-76_2025-CC

DEPARTEMENT DE L'YONNE	<p>Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON, président.</p>
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<p>Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : Mme Micheline BORGHI Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT et M. Jean-François FICHOT.</p>
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 39	
Compétence EAU :	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 32	
Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 3	
- Absent ayant donné pouvoir : 1	
- Votants : 17	
Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
Délégués titulaires absents excusés suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN, décédé, est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS supplée par M. Dominique PROT.	
Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Pasilly : M. Julien GROGUENIN Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Serrigny : Mme Nadine THOMAS Vezannes : M. Laurent SEURAT (et M Régis LHOMME suppléant).	
Délégués titulaires absents non excusés suppléés : Vezinnes : M. Georges CUSSAC suppléé par Mme Micheline BORGHI CCLTB : Mme Delphine GRIFFON supplée par M. Robert HERBERT.	
Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Tonnerre : M. Philippe GERTNER Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.	
Pouvoirs : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Chichée : M. Sylvain JACQUINOT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M Jean-François FICHOT, délégué titulaire de Tonnerre.	
Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.	
Date de convocation : 5 décembre 2025	
Délibération n° 76-2025	
Objet : Assainissement collectif – Prestations de services de curage et de pompage des réseaux d'eaux usées, de nettoyage et d'entretien des ouvrages d'assainissement	
SARL GODARD ASSAINISSEMENT	
3 chemin des ormes 21500 MOUTIERS SAINT JEAN	

*Marché passé selon une procédure formalisée
en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 et suivants du Code de la
Commande Publique*

VU le rapport d'analyse des offres et la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2025, Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer le marché à bons de commande avec la SARL Godard Assainissement mieux disante comme suit :

Le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification et au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Il peut être reconduit trois (3) fois par période d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Montant annuel du marché :

Seuil minium : aucun

Seuil maximum : 100 000€

Soit 400 000€ HT sur la durée totale du marché

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ***ACCEPTE cette proposition***
- ***AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec la SARL Godard Assainissement et à en poursuivre l'exécution.***

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Le président,

Rémi GAUTHERON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr